

Réf: Dossier N° 068554

Avis de constitution

SOCIETE « FINALSE PAY »

Abidjan, Cocody, LES II PLATEAUX, 7E TRANCHE, Lot 2905, Ilot 242

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 13/12/2022 reçus par Me N'GUETTA YVES-LANDRY , NOTAIRE, enregistrés au CEPICI, le 28/12/ 2022, il a été constitué une SAS U aux

SOCIETE « FINALSE PAY »

-. La fourniture de services, logiciels ou de matériels liés à l'émission ou à la distribution de monnaie électronique.

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

En outre, la Société peut également participer par tous moyens, 1,000,000 F CFA divisé en (100000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Abidjan, Cocody, LES II PLATEAUX, 7E TRANCHE, Lot 2905, Ilot 242

M N'GUETTA KABLAN SERGE MARTIAL (PRÉSIDENT)

null

n°CI-ABJ-03-2021-B17-00082 du 03/01/2022 au Tribunal du Commerce

99 ans

n°42557/GTCA/RC/2021 du 03/01/2022

